



Association Historique du Pays de Grasse

Castrum Alpes-Maritimes



Table ronde

Résumés des Communications

Grasse au Moyen Âge, un état de la question

Samedi 31 janvier 2009

Grasse, Palais des Congrès

Pascal ARNAUD

(professeur, CEPAM / Université de Nice, IUF)

La situation des évêchés de la Narbonnaise seconde et des Alpes Maritimes au Ve siècle

Notre connaissance des cités des Alpes méridionales à la fin de l'Antiquité est largement dépendante de celle des évêchés. Elle repose très majoritairement sur les actes conciliaires. Elle fait pour cette raison la partie belle à une large première moitié du Ve s. Cette situation est en fait la résultante des violents conflits sanglants qui ont marqué les relations entre les évêques d'Arles, Marseille, Aix et Vienne et les prétentions d'Hilaire d'Arles. Ils entretiennent des relations évidentes avec la question de Pélagé, mais résultent aussi pour une large partie de la transposition dans la sphère du religieux des systèmes traditionnels d'amitié et d'inimitié entre cités. Nous voudrions attirer l'attention sur le fait que les bases documentaires ont abouti à donner une vision très déformée à la fois de la carte des cités et de celle de leur christianisation, dans la mesure où les conflits et les systèmes d'alliance organisent en fait la présence et l'absence, et permettent de dresser une carte assez précise des systèmes relationnels entre les cités, des votes solidaires ou antagonistes mais pas celle des cités ou des diocèses. Le principe d'une organisation ecclésiale décalquée de la carte civile des cités et des provinces est régulièrement bafoué ; la création de nouveaux sièges est encouragée par les adversaires d'Arles ; les conflits entre les diocèses de Nice et de Cimiez, et le poids croissant de Vence et de son évêque Véran, se décryptent en grande partie par référence à la rivalité de l'ancienne capitale provinciale Cimiez, et d'Embrun, nouvelle capitale et siège d'un métropolitain longtemps acquis à Hilaire, aux relations complexes entre Marseille et Nikaïa, et au jeu trouble du siège d'Aix, métropole de la Narbonnaise Seconde.

Yann CODOU

(maître de conférence, CEPAM / Université de Nice)

Les chantiers de construction en Provence orientale au XIIIe siècle : remarques sur la structure médiévale de la cathédrale de Grasse

Derrière une appellation générique d'art roman provençal, lorsque nous envisageons l'architecture romane de la vallée du Rhône aux Préalpes, nous nous trouvons confrontés à des situations très diverses, à la fois dans les choix et modèles architecturaux et dans la chronologie des grandes phases de constructions.

Ainsi, des questions majeures se posent pour ce qui est de la datation des chantiers souvent attribués de manière large, si ce n'est vague, à un « premier art roman » et à un « second art roman », suivant là des classifications désormais anciennes. Il semble bien, en particulier pour ce qui est du « second âge roman », que des écarts chronologiques d'importance existent entre la Provence occidentale et la Provence orientale.

D'autre part, cet art roman est très loin d'être homogène. De nettes différences apparaissent lorsque l'on parcourt l'espace provençal. En particulier, des formules architecturales, bien attestées dans l'espace italien, connaissent une diffusion qu'il conviendrait de mieux cerner géographiquement.

Ainsi, la cathédrale de Grasse, dont l'origine est liée au transfert du siège épiscopal depuis la cité d'Antibes, s'impose comme une illustration majeure de ces grands chantiers du XIII^e siècle, qui poursuivent des modèles romans, tout en intégrant des nouveautés architectoniques venues semble-t-il de la proche Italie.

Germain BUTAUD

(maître de conférence, CEPAM / Université de Nice)

Grasse et sa viguerie en 1333

En 1333, Leopardo da Foligno, enquêteur général nommé par le comte de Provence et roi de Sicile Robert d'Anjou, visita la Provence orientale. Il séjourna à Grasse du 3 au 19 avril 1333, recevant les déclarations sur les droits comtaux faites par les Grassois mais aussi par les représentants des villages de sa viguerie. Le compte rendu de cette enquête, même s'il est bref et stéréotypé, constitue une source importante pour connaître les pouvoirs exercés par les officiers dans la région grassoise. Complété par d'autres sources, il permet d'étudier un espace administratif et plus globalement, le rayonnement de la ville de Grasse.

Grasse était alors une ville de 1 500 feux fiscaux (feux participant à l'albergue), soit environ 1 700 feux réels. Du point de vue démographique, elle dominait fortement sa viguerie dont les quarante-deux villages ne rassemblaient qu'environ 2 600 feux réels. Autrement dit, on peut donner comme ordre de grandeur une population de 7 650 habitants à Grasse et de 11 700 habitants dans les villages sous sa dépendance administrative. Le développement urbain de Grasse avait eu pour effet de « satelliser » les localités voisines, qui étaient toutes de petites tailles alors que dans d'autres régions de Provence les gros villages sont courants. Les seigneurs de Cabris et de Caussole devaient même lutter contre l'exode de leurs villageois vers le chef-lieu. Certains privilèges économiques, concernant l'élevage et des droits d'usage dans les bois, donnent même à penser que, dans une certaine mesure, le territoire de Grasse était sa viguerie.

Parmi les différentes caractéristiques urbaines, il y a lieu d'insister sur l'importance de l'activité artisanale. Le travail des peaux était déjà un atout de la ville. En lien avec

son statut de capitale administrative et de cité épiscopale, Grasse accueillait aussi un groupe de notaires et de juristes, qui exportaient leurs compétences dans toute la Provence.

Évoquer Grasse et sa viguerie en 1333 permet donc d'illustrer tout ce qui distingue une ville d'un village à l'époque médiévale. La conservation de l'urbanisme de cette époque est une chance supplémentaire pour l'historien.